

Rapport annuel



CANADIAN
FREE TRADE
AGREEMENT
ACCORD DE
LIBRE-ÉCHANGE
CANADIEN

Pour l'exercice financier se terminant le 31 mars 2018

ISBN 978-1-988485-01-0

INTERNAL TRADE
SECRETARIAT



SECRÉTARIAT DU
COMMERCE INTÉRIEUR

Suite 101 – 605 Des Meurons Street
Winnipeg, MB R2H 2R1
Tel: (204) 987-8094
Fax: (204) 942-8460
Web-site: www.cfta-alec.ca

605, rue des Meurons, bureau 101
Winnipeg (Manitoba) R2H 2R1
Tél. : 204-987-8094
Télééc. : 204-942-8460
Site Web : www.cfta-alec.ca

Table des matières

APERÇU DE L'ACCORD	2
FAITS SAILLANTS DE 2017-2018.....	2
PROGRÈS ACCOMPLIS DANS LE CADRE DE L'ACCORD DE LIBRE-ÉCHANGE CANADIEN	3
STRUCTURE ORGANISATIONNELLE.....	6
OBJECTIFS, ACTIVITÉS ET OBJECTIFS DE RENDEMENT POUR 2017-2018.....	8
COMITÉ DU COMMERCE INTÉRIEUR (CCI)	12
REPRÉSENTANTS DU COMMERCE INTÉRIEUR (RCI)	13
ANNEXE A	14

Aperçu de l'Accord

En décembre 2014, les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux ont entamé des négociations pour renforcer et moderniser l'Accord sur le commerce intérieur (ACI). L'ACI était un accord intergouvernemental sur le commerce interprovincial, conclu par les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux en 1994, entré en vigueur en 1995. Toutes les Parties à l'ACI ont reconnu qu'un marché unique, exempt d'obstacles au commerce, renforce la position du Canada sur le plan de l'économie mondiale concurrentielle.

Les efforts de négociation de décembre 2014 se sont poursuivis, orientés par les directives émises par les premiers ministres et le gouvernement fédéral voulant que les parties concluent un accord ambitieux, équilibré et équitable qui aplanirait l'environnement commercial au Canada.

Le nouvel Accord de libre-échange canadien (ALEC) est le résultat de ces négociations, entrant en vigueur le 1^{er} juillet 2017. Il vise à réduire et à éliminer, dans la mesure du possible, les obstacles à la libre circulation des personnes, des produits, des services et des investissements à l'intérieur du Canada, et à établir un marché intérieur ouvert, efficient et stable. Cet accord soumet toutes les Parties à un ensemble exhaustif de règles qui facilite l'obtention d'une alliance économique moderne et concurrentielle pour tous les Canadiens.

Le présent rapport présente en détail les activités entreprises durant la période de rapport s'échelonnant du 1^{er} avril 2017 au 31 mars 2018.

Faits saillants de 2017-2018

La réunion des ministres responsables du commerce intérieur, en 2017-2018, visait à assurer une application rigoureuse de l'ALEC et à parler des progrès accomplis dans les nouvelles initiatives de collaboration établies en vertu de l'ALEC. En novembre 2017, les ministres ont :

- commandé aux représentants d'amorcer des négociations afin de garantir que le traitement reçu par les Canadiens n'était pas moins favorable que celui offert à des intérêts étrangers.

Les ministres ont aussi tenu une conférence téléphonique de suivi en décembre 2017.

De plus, la Corporation du Secrétariat du commerce intérieur (CSCI) a tenu son assemblée générale annuelle sous forme de conférence téléphonique en septembre 2017. L'assemblée générale du conseil d'administration de la CSCI en vue d'approuver le plan budgétaire a eu lieu en janvier 2018.

Progrès accomplis dans le cadre de l'Accord de libre-échange canadien

Chapitres Premier et Deux

Ces chapitres mettent en place les objectifs et les règles d'ordre général de l'Accord.

Dispositions particulières (Chapitre Trois)

Ce chapitre présente les règles commerciales relatives aux produits, aux services, à l'investissement et aux stimulants, de même que les règles ayant trait aux monopoles. Les groupes de travail du chapitre 3 ont travaillé activement, au cours de cet exercice, sur les questions suivantes :

Groupe de travail sur les boissons alcooliques (GTBA)

Le GTBA, constitué aux termes de l'article 1103.5, a tenu 3 réunions face à face et a tenu 13 conférences téléphoniques au cours de cet exercice. Le groupe de travail s'est affairé à formuler des recommandations visant à accroître le commerce de boissons alcooliques à l'intérieur du Canada.

Groupe de travail sur le commerce du poisson et des produits du poisson (GTPPP)

Le GTPPP, constitué aux termes de l'article 1103.9, a tenu deux conférences téléphoniques au cours de cet exercice. Le groupe de travail a recueilli des renseignements afin de procéder à une analyse environnementale d'éventuels centres d'intérêt pour la discussion.

Groupe de travail sur le développement du secteur alimentaire dans les Territoires

Le Groupe de travail sur le développement du secteur alimentaire dans les Territoires (GTDSAT) a été constitué aux termes de l'article 1103.11. Il a tenu 11 conférences téléphoniques, dont une en tant que sous-groupe territorial. Leur tâche consistait à rédiger un rapport aux ministres afin d'identifier les possibilités et les initiatives de développement économique dans le secteur alimentaire des Territoires et d'élaborer des options.

Groupe de travail sur les possibilités et initiatives de développement économique dans le secteur alimentaire des Territoires

Le GTPIDESAT a été validé en tant que groupe de travail aux termes de l'article 1103.12. Il n'a pas été constitué au cours de cet exercice.

Groupe de travail du Comité des mesures et des normes en matière de consommation

Ce groupe de travail a tenu des réunions de façon indépendante et régulière sous l'autorité de l'article 1103.3. Il n'a pas soumis de recommandations visant à modifier l'Accord au cours de cet exercice.

Notification, conciliation et coopération en matière de réglementation (Chapitre Quatre)

Table de conciliation et de coopération en matière de réglementation (TCCR)

La Table de conciliation et de coopération en matière de réglementation a été constituée en vertu de l'article 404. Elle a tenu neuf réunions par conférence téléphonique et une sous forme de réunion face à face. La TCCR a terminé les documents relatifs au mandat et aux pratiques administratives en établissant les paramètres du travail en vue d'examiner les règlements à prendre en considération aux fins de réconciliation et de coopération.

Marchés publics (Chapitre Cinq)

Comité des marchés publics (CMP)

Le Comité des marchés publics a été constitué aux termes de l'article 1103, selon une directive du CCI de novembre 2017 pour la formation d'un groupe de travail qui examinerait les moyens de détecter les problèmes et d'améliorer le chapitre 5. Le CMP s'est réuni une fois pour amorcer ses travaux et est en train d'établir son mandat.

Protection de l'environnement (Chapitre Six)

Aucune recommandation n'a été faite en vue de modifier ce chapitre au cours de l'exercice.

Mobilité de la main-d'œuvre (Chapitre Sept)

Groupe de travail sur la mobilité et la reconnaissance professionnelle (GTMRP)

Le GTMRP a pour tâche de détecter les problèmes et d'offrir des conseils pour l'amélioration du chapitre 7, aux termes de l'article 708. Ce groupe s'est réuni régulièrement par conférence téléphonique et une sous forme de réunion face à face. Il n'a pas soumis de recommandations au CCI visant à modifier l'Accord. Un rapport annuel sera prochainement présenté, conformément à l'alinéa 708.1e.

Groupe de travail sur les services financiers (GTSF)

Le GTSF a été constitué aux termes de l'article 1205 dans le but d'examiner l'intégration de règles applicables aux services financiers à l'ALEC. Le GTSF s'est réuni à cinq reprises dans le cadre de conférences téléphoniques.

Exceptions (Chapitres Huit et Neuf)

Exceptions générales et propres aux Parties

Groupe de travail sur les exceptions propres aux Parties

Ce groupe de travail, constitué aux termes de l'article 1103.10, est chargé d'envisager des moyens de réduire au minimum et d'éliminer ces exceptions. Il n'a pas été constitué au cours de cet exercice.

Règlement des différends (Chapitre Dix)

Aucune recommandation n'a été faite en vue de modifier ce chapitre au cours de l'exercice. Il y avait deux différends actifs au cours de cet exercice.

Gouvernement de l'Alberta contre Artisan Ales

Le 25 janvier 2018 s'est tenue une audience relative à l'appel concernant une décision rendue par un groupe spécial en vertu de l'*Accord sur le commerce intérieur* (ACI) pour un différend entre Artisan Ales Consulting Inc. et le gouvernement de l'Alberta, plus précisément : *Rapport du groupe spécial constitué en vertu de l'article 1716 concernant le différend entre Artisan Ales*

Consulting Inc. et l'Alberta relativement aux majorations du prix de la bière (28 juillet 2017) (ISBN 978-1-894055-96-3).

Consultations sur le VIN entre l'Alberta et la Colombie-Britannique

En février 2018, la Colombie-Britannique a demandé l'engagement d'une procédure entre gouvernements concernant des mesures prises par l'Alberta qui exercent des restrictions sur la vente de vin de la Colombie-Britannique en Alberta. Ce différend fait l'objet de consultations.

Dispositions institutionnelles (Chapitre Onze)

Le Québec préside le Comité du commerce intérieur depuis le 1^{er} janvier 2018. Le Nouveau-Brunswick le présidait avant lui.

Dispositions finales (Chapitre Douze)

Groupe de travail sur le commerce du cannabis (GTCC)

Le GTCC devrait être validé en tant que groupe de travail aux termes de l'article 1206. Ce groupe de travail sera instauré dès que la législation fédérale sur le cannabis utilisé à des fins non médicales aura reçu la sanction royale. Le GTCC n'a pas été actif au cours de cet exercice.

Structure organisationnelle

Corporation du Secrétariat du commerce intérieur

L'ALEC a constitué un Secrétariat afin qu'il agisse à titre d'instance de coordination et de soutien neutre et indépendante à l'égard des comités et des groupes de travail constitués en vertu de l'ALEC. Constitué en 2006 en tant que Corporation du Secrétariat du commerce intérieur (CSCI) en 2006, le Secrétariat est un organisme sans but lucratif constitué en vertu d'une loi fédérale, supervisé par un directeur général qui relève du président et du conseil d'administration.

Conseil d'administration

Chaque Partie désigne un représentant qui siégera au conseil d'administration de la CSCI pour fournir une orientation générale au directeur général dans la gestion et le fonctionnement de la CSCI.

Comité du commerce intérieur

En vertu de l'ALEC, le comité du commerce intérieur (CCI) est responsable de la mise en œuvre de l'Accord. Le CCI se réunit une fois l'an, afin d'examiner les progrès réalisés en vertu de l'ALEC, et sa présidence fait l'objet d'une rotation annuelle parmi la liste des Parties. Le Comité adopte ses décisions par consensus (unanimité).

Représentants du commerce intérieur

Les représentants du commerce intérieur (RCI) sont de hauts fonctionnaires du Commerce nommés par chaque Partie à l'ALEC. Ils se réunissent périodiquement sous forme de comité ou de groupe de travail afin de diriger la mise en œuvre de l'ALEC.

Accord de libre-échange canadien

Pour avoir plus de renseignements sur le sujet, veuillez visiter le site Web de l'ALEC, au www.cfta-alec.ca.

OBJECTIFS, ACTIVITÉS ET OBJECTIFS DE RENDEMENT POUR 2017-2018

Objectifs	Activités	Objectifs de rendement	
Objectif 1 : services opérationnels : fournir des services de soutien efficaces et efficaces aux Parties pour l'application continue de l'ALEC.	Fournir des services de soutien complets du Secrétariat pour les réunions/conférences téléphoniques du CCI, des RCI et du conseil, ainsi que des comités/groupes spéciaux, ce qui comprend la préparation des ordres du jour, des renseignements logistiques, des documents et des comptes rendus sommaires. Sur demande, recherche, détection, évaluation des problèmes émergents, et rapports à leur sujet. Préparation de protocoles de modification et révision du texte unifié de l'Accord, selon les besoins. Participation aux réunions/conférences téléphoniques d'autres groupes spéciaux sectoriels de l'ALEC, et soutien pour celles-ci, sur demande, sous réserve des contraintes budgétaires et opérationnelles. Soutien aux Parties pour toute initiative liée à l'amélioration du commerce intérieur.	Pour le CCI, les RCI et le conseil, ainsi que pour les comités/groupes de travail, la documentation est offerte simultanément dans les deux langues officielles. Pour le CCI : - documentation définitive remise dans les 10 jours ouvrables précédant une réunion/conférence téléphonique; - ébauche des comptes rendus sommaires remise au président en 2 jours ouvrables; version définitive des comptes rendus sommaires remise dans les deux langues officielles à toutes les Parties dans les 2 ou 3 jours suivant l'approbation et la traduction. Pour les RCI et le conseil : - documentation du Secrétariat remise dans les 4 jours ouvrables précédant une réunion/conférence téléphonique; - ébauche des comptes rendus sommaires remise au président en 2 jours ouvrables; version définitive des comptes rendus sommaires remise dans les deux langues officielles dans les 2 ou 3 jours suivant l'approbation et la traduction. Pour tous les autres comités/groupes spéciaux : - documentation préparée par le Secrétariat, remise dans les 3 jours ouvrables précédant une réunion/conférence téléphonique; - ébauche des comptes rendus sommaires	Atteint en grande partie Atteint Atteint Atteint en grande partie Atteint Atteint en grande partie

		remise aux présidents en 2 jours ouvrables; version définitive des comptes rendus sommaires remise dans les 2 ou 3 jours suivant l'approbation. • Les autres demandes de soutien sont comblées selon une échéance convenue.	Atteint
Objectif 2 : services administratifs : assurer une gestion saine des ressources humaines et financières.	Veiller à la bonne gestion des exigences financières imposées par l'ALEC, notamment les demandes de cotisation, les rapports financiers et les vérifications. Veiller à l'affectation efficace et efficiente des ressources humaines à l'intérieur du Secrétariat, de manière à être pleinement opérationnel en tout temps pour apporter notre soutien aux Parties.	• Commencer l'ébauche du plan de fonctionnement et du budget annuels en décembre et les terminer au début de janvier. • Soumettre les rapports financiers trimestriels au conseil. • Terminer la vérification annuelle avant le 31 mai. Consulter le conseiller juridique et le vérificateur, au besoin. • Examiner régulièrement les politiques/procédures administratives et les modifier au besoin.	Atteint Atteint Atteint Atteint
Objectif 2 : services de règlement des différends : administrer le mécanisme de règlement des différends de l'ALEC afin que son fonctionnement soit juste, transparent, efficient et efficace.	Surveiller/consigner le mécanisme de règlement des différends sous juridiction de l'ALEC. Tenir à jour une liste d'individus qui remplissent les conditions d'admissibilité pour être membres d'un groupe spécial et une liste d'examineurs Offrir un soutien administratif aux Parties au différend dans la phase de consultation. Apporter un soutien aux groupes spéciaux constitués aux termes du chapitre 10,	• Tenir à jour les données statistiques sur tous les différends et plaintes déposés en vertu de l'ALEC, y compris les données sommaires correspondantes qui mentionnent les principaux enjeux et tiennent compte du stade actuel du différend. • Aviser les Parties à l'approche de la date d'expiration. • Examiner les procédures de règlement des différends – après chaque rapport d'un groupe spécial (et toute modification de l'ALEC) et les modifier selon les besoins.	Atteint S.O. Atteint

	conformément à la définition inscrite dans l'ALEC Apporter un soutien aux Parties relativement à toute initiative entreprise en vue d'améliorer le processus de règlement des différends.	• Apporter un soutien avec les activités à mener à bien selon des échéances précisées au chapitre 10 de l'ALEC	Atteint Atteint
--	---	--	-------------------------------

Objectif 4 : services d'information : offrir aux Parties des services de gestion de l'information précis et opportuns.	Procéder à des mises à jour régulières du statut des obligations de chaque Partie, ainsi que celles des tableaux/graphiques de suivi des différends.	• Terminer l'ébauche du rapport annuel de l'ALEC avant septembre, suivie d'une publication rapide sur le site Web de l'ALEC. • Publier les nouvelles ententes en vertu de l'article 1203 dès leur réception • Mettre à jour les listes du CCI, des sous-ministres, des RCI, des comités/groupes de travail et d'autres personnes-ressources sectorielles, si nécessaire.	Non atteint S.O. Atteint
Objectif 5 : services de communication : informer les intervenants internes et externes, de même que le grand public des objectifs et des accomplissements de l'ALEC.	Maintenir une liaison avec les organismes publics nationaux, provinciaux et municipaux, ainsi que le secteur privé, les ONG et d'autres groupes, et leur fournir des renseignements sur l'ALEC. Maintenir un centre de documentation pour les documents de l'ALEC et tenir à jour le site Web de l'ALEC.	• Répondre rapidement à toutes les demandes de renseignements. • Mettre à jour promptement les sites Web dès la réception de nouveaux renseignements remis au Secrétariat. • Modifier les sites Web de façon continue pour le rendre plus convivial pour tous les intervenants. • Surveiller les médias concernant les problèmes liés au commerce intérieur et signaler ces derniers.	Atteint en grande partie Atteint Atteint Atteint

Comité du commerce intérieur (CCI)

(au 31 mars 2018)

Alberta

L'honorable Deron Bilous
Ministre du Développement économique
et du Commerce

Colombie-Britannique

L'honorable Bruce Ralston
Ministre de l'Emploi, du Commerce et de
la Technologie

Canada

L'honorable Navdeep Singh Bains
Ministre de l'Innovation, de la Science et
du Développement économique

Manitoba

L'honorable Blaine Pedersen
Ministre de la Croissance, de l'Entreprise
et du Commerce

Nouveau-Brunswick

L'honorable Roger Melanson
Président du Conseil du Trésor et
ministre responsable de la Politique
d'expansion du commerce

Terre-Neuve-et-Labrador

L'honorable Dwight Ball
Premier ministre de Terre-Neuve-et
Labrador

Territoires du Nord-Ouest

L'honorable Wally Schumann
Ministre de l'Industrie, du Tourisme et de
l'Investissement

Nouvelle-Écosse

L'honorable Geoff MacLellan
Ministre du Commerce

Nunavut

L'honorable Elisapee Sheutiapik
Ministre du Développement économique
et du Transport

Ontario

L'honorable Steven Del Duca
Ministre du Développement économique
et de la Croissance

Île-du-Prince-Édouard

L'honorable Chris Palmer
Ministre du Développement économique
et du Tourisme

Québec (président)

L'honorable Dominique Anglade
Ministre de l'Économie, de la Science et
de l'Innovation

Saskatchewan

L'honorable Steven Bonk
Ministre de l'Économie et ministre
responsable de Tourisme Saskatchewan,
de l'Innovation et du Commerce

Yukon

L'honorable Ranj Pillai
Ministre du Développement économique

Représentants du commerce intérieur (RCI)

(au 31 mars 2018)

Alberta

Lorraine Andras
Directrice, Politique commerciale –
intérieure
Développement économique et
Commerce – Alberta

Colombie-Britannique

Matthew Carnaghan
Directeur principal
Politique commerciale et négociations
Ministre de l'Emploi, du Commerce et de
la Technologie

Canada

Stephen Fertuck
Directeur du commerce intérieur
Innovation, Science et Développement
économique Canada

Manitoba

Tami Reynolds
Analyste principale, Politique
Politique, planification et coordination
Emploi et Économie – Manitoba

Nouveau-Brunswick

Andrew Hashey
Conseiller principal en politiques,
Politique d'expansion commerciale
Affaires intergouvernementales

Terre-Neuve-et-Labrador

Richard Squires
Gestionnaire, Politique commerciale
Politique commerciale et logistique
Innovation, Affaires et Développement
rural

Territoires du Nord-Ouest

Paul McKenna
Conseiller juridique
Division juridique

Nouvelle-Écosse

Andrew MacDonald
Analyste principal en politiques
commerciales
Affaires intergouvernementales

Nunavut

George MacKay
Représentant du commerce international
et intérieur
Direction et Affaires
intergouvernementales

Ontario

Richard Caine
Représentant du commerce intérieur

Île-du-Prince-Édouard

Kal Whitnell
Directeur principal, Recherche
économique et négociations
commerciales
Développement économique et Tourisme

Québec (président)

Marie-Andrée Marquis
Représentante du commerce intérieur,
Politiques commerciales
Finances et Économie

Saskatchewan

Arla Cameron
Analyste principale en commerce,
Politiques commerciales
Conseil exécutif – Affaires
intergouvernementales

Yukon

Barbara Dunlop
Directrice – Politique, planification et
communications
Développement économique

CORPORATION DU SECRÉTARIAT DU COMMERCE INTÉRIEUR

États financiers

Pour l'exercice terminé le 31 mars 2018

	Contents
Rapport de l'auditeur indépendant	2
États financiers	
Bilan	3
État des résultats et fonds non grevés d'affectations	4
État des flux de trésorerie	5
Notes afférentes aux états financiers	6

Rapport de l'auditeur indépendant

Au conseil d'administration de la Corporation du Secrétariat du commerce intérieur

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de la Corporation du Secrétariat du commerce intérieur, qui comprennent le bilan au 31 mars 2018, et les états des résultats et fonds non grevés d'affectations et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité de la direction pour les états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité de l'auditeur

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifiions et réalisions l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en oeuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit assortie d'une réserve.

Fondement de l'opinion avec réserve

Comme indiqué à la note 3 afférente aux états financiers, la Corporation du Secrétariat du commerce intérieur ne capitalise ni n'amortit ses immobilisations. Les états financiers ne sont donc pas conformes, à cet égard uniquement, aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Opinion avec réserve

À notre avis, à l'exception des incidences du problème décrit dans le paragraphe sur le fondement de l'opinion avec réserve, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la Corporation du Secrétariat du commerce intérieur au 31 mars 2018, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

BDO Canada s.r.l.

Comptables professionnels agréés

Winnipeg (Manitoba)
Le 26 juin 2018

CORPORATION DU SECRÉTARIAT DU COMMERCE INTÉRIEUR

Bilan

31 mars	2018	2017
	\$	\$

Actif

Actif à court terme

Encaisse	319 844	385 096
Comptes à recevoir	105 816	19 225
Charges payées d'avance	1 200	273
	426 860	404 594

Immobilisations (note 3)	1	1
	426 861	404 595

Passif et actifs nets

Passif à court terme

Comptes fournisseurs et charge à payer (note 2)	27 578	58 211
Gouvernement fédéral à payer (note 4)	82 662	68 391
	110 240	126 602

Actifs nets

Fonds d'excédent		
Gouvernement fédéral (note 4)	-	-
Provinces et territoires (note 5)	187 231	148 601
Fonds de réserve pour éventualités (note 6)	125 000	125 000
Fonds non grevés d'affectations	4 390	4 392
	316 621	277 993
	426 861	404 595

Au nom de la corporation :

Directeur

CORPORATION DU SECRÉTARIAT DU COMMERCE INTÉRIEUR

État des résultats et fonds non grevés d'affectations

Pour l'exercice terminé le 31 mars	2018	2017
	\$	\$
Revenus		
Apports		
Gouvernement fédéral (note 4)	292 337	306 609
Provinces et territoires (note 5)	291 462	305 963
Intérêts		
Gouvernement fédéral (note 4)	2 149	1 660
Provinces et territoires (note 5)	3 024	2 306
Autres revenus	-	1 569
	588 972	618 107
Dépenses		
Personnel	289 399	235 628
Réunions et conférences	152 003	210 743
Communications	30 260	894
Location (note 7)	28 436	27 372
Frais de bureau	28 106	23 633
Déplacements	16 007	20 181
Services professionnels	15 685	11 130
Traduction	12 303	73 544
Ordinateurs et logiciels	7 719	4 558
Taxe sur les produits et services, nette	5 644	8 588
Formation	2 983	217
Autres dépenses	429	50
	588 974	616 538
Excédent (insuffisance) des revenus sur les dépenses pour l'exercice	(2)	1 569
Fonds non grevés d'affectations, au début de l'exercice	4 392	2 823
Fonds non grevés d'affectations, à la fin de l'exercice	4 390	4 392

CORPORATION DU SECRÉTARIAT DU COMMERCE INTÉRIEUR

État des flux de trésorerie

Pour l'exercice terminé le 31 mars	2018	2017
	\$	\$
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation		
Excédent (insuffisance) des revenus sur les dépenses pour l'exercice	(2)	1 569
Variation des soldes des fonds de roulement autres que les liquidités		
Comptes à recevoir	(86 591)	(4 883)
Charges payées d'avance	(927)	379
Comptes fournisseurs et charges courues	(30 633)	38 236
Gouvernement fédéral à payer	14 271	24 069
Fonds d'excédent - Provinces et territoires	38 630	(75 826)
Diminution des espèces et quasi-espèces au cours de l'exercice	(65 252)	(16 456)
Espèces et quasi-espèces, début de l'exercice	385 096	401 552
Espèces et quasi-espèces, fin de l'exercice	319 844	385 096

CORPORATION DU SECRÉTARIAT DU COMMERCE INTÉRIEUR

Notes afférentes aux états financiers

Pour l'exercice terminé le 31 mars 2018

1. Nature des activités et sommaire des principales méthodes comptables

Statut et nature des activités

Le Secrétariat du commerce intérieur (le « Secrétariat ») est une association constituée et non assujettie à l'impôt qui a été fondée le 8 août 1995, comme exigé par l'Accord sur le commerce intérieur. Le but de cet accord est de réduire et d'éliminer, dans la mesure du possible, les obstacles à la libre circulation des personnes, des produits, des services et des investissements à l'intérieur du Canada.

Le rôle du Secrétariat est de fournir un soutien administratif et opérationnel au comité sur le commerce intérieur ainsi qu'à d'autres groupes de travail ou comités mis sur pied pour mettre en oeuvre l'Accord sur le commerce intérieur.

Au cours de l'exercice 2006, le Secrétariat a présenté une demande en vue de constituer en corporation sous le nom de « Corporation du Secrétariat du commerce intérieur » conformément à la Loi sur les corporations canadiennes. Les Lettres patentes furent émises le 15 novembre 2005. Le Secrétariat exploitera ses activités sous le nom de la nouvelle corporation dès le 1 avril 2006.

Méthode comptable

Les états financiers ont été préparés selon les normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Immobilisations

Les immobilisations sont imputées aux charges de l'exercice au cours duquel elles sont acquises. Les principes comptables généralement reconnus exigent que les immobilisations soient capitalisées et amorties sur leur durée de vie utile estimative. L'effet de cette convention est décrit à la note 3.

Constatation des revenus

Le Secrétariat applique la méthode du report pour comptabiliser les apports. Les apports affectés sont constatés à titre de revenus au cours de l'exercice où les dépenses correspondantes sont engagées. Les apports à recevoir sont constatés si le montant peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et si sa réception finale peut être raisonnablement assurée.

Fonds des excédents

Le Conseil de gestion du Secrétariat a résolu le 21 novembre 2005 de changer la méthode de comptabiliser les apports reportés du gouvernement fédéral ainsi ceux des provinces et territoires. Dès l'exercice terminé le 31 mars 2006, les apports reportés du gouvernement fédéral ainsi que des provinces et territoires au début de l'exercice ne seront plus traités comme apports reportés mais plutôt comme fonds d'excédent avec affectation interne pour l'utilisation par le Secrétariat dans le futur.

CORPORATION DU SECRÉTARIAT DU COMMERCE INTÉRIEUR

Notes afférentes aux états financiers

Pour l'exercice terminé le 31 mars 2018

1. Nature des activités et sommaire des principales méthodes comptables (suite)

Instruments financiers

Les instruments financiers sont comptabilisés à leur juste valeur au moment de leur acquisition ou de leur émission. Au cours des périodes ultérieures, les instruments de capitaux propres et les dérivés négociés sur un marché actif sont comptabilisés à leur juste valeur, tout gain ou toute perte non réalisé étant comptabilisé en résultat. Tous les autres instruments financiers sont comptabilisés au coût ou au coût après amortissement diminué des pertes de valeur, le cas échéant. Les actifs financiers font l'objet d'un test de dépréciation lorsque les changements de situation suggèrent qu'ils pourraient s'être dépréciés. Les coûts de transactions attribuables à l'acquisition, à la sortie ou à l'émission des instruments financiers sont passés en charges dans le cas des éléments qui sont réévalués à la juste valeur à la date de chaque état de la situation financière et ils sont imputés aux instruments financiers dans le cas de ceux qui sont évalués au coût après amortissement.

Utilisation de prévisions

Pour dresser les états financiers selon les principes comptables généralement reconnus du Canada, la direction doit faire des prévisions et poser des hypothèses qui influent sur les montants déclarés de certains éléments d'actif et de passif à la date de la fin de l'exercice financier, de même que sur les montants déclarés de certains revenus et dépenses au cours de l'exercice. Les résultats réels peuvent différer des prévisions.

2. Comptes fournisseurs et charge à payer

	2018	2017
	\$	\$
Comptes fournisseurs	22 026	54 900
Vacance à payer	5 410	3 096
Salaires et retenues sur la paie à payer	142	215
	27 578	58 211

CORPORATION DU SECRÉTARIAT DU COMMERCE INTÉRIEUR

Notes afférentes aux états financiers

Pour l'exercice terminé le 31 mars 2018

3. Immobilisations

Le Secrétariat impute les acquisitions d'immobilisations aux charges de l'exercice de l'acquisition. Durant cette année, 3,531 \$ (2,311 \$ en 2017) ont été enregistré dans les dépenses au lieu d'être capitalisé. À cet égard, les états financiers ne sont pas conformes aux principes comptables généralement reconnus du Canada qui exigent que les immobilisations soient capitalisées et amorties sur leur durée d'utilisation. La durée de vie utile estimative des éléments des immobilisations, comprenant les ordinateurs, le mobilier et le matériel de bureau, est habituellement de cinq ans. Si les immobilisations avaient été capitalisées et amorties sur leur durée de vie utile estimative, soit cinq ans, la dotation aux amortissements aurait été supérieure de 2 938 \$ (2 231 \$ en 2017), les produits tirés des apports auraient été supérieurs de 2 938 \$ (2 231 \$ en 2017) et les immobilisations et les fonds d'excédent présentés au bilan auraient été supérieurs respectivement de 9 038 \$ (8 445 \$ en 2017).

4. Fonds d'excédent - Gouvernement fédéral

D'après la convention de financement conclue avec le gouvernement fédéral, le Secrétariat doit recevoir des apports pour couvrir 50 % des dépenses admissibles engagées au cours de l'exercice. Les apports du gouvernement fédéral pour l'exercice sont comme suit :

	2018	2017
	\$	\$
Solde de fonds, au début de l'exercice	-	-
<u>Apports reçus pour l'exercice</u>	374 999	375 000
	374 999	375 000
Apports requis		
50 % des dépenses admissibles de 588 972 \$ (616 539 \$ en 2017)	294 486	308 269
<u>Déduire les intérêts créditeurs sur les avances versées par le gouvernement fédéral</u>	(2 149)	(1 660)
	292 337	306 609
	82,662	68,391
<u>Les remboursements par le gouvernement fédéral (comptabilisés au titre des créditeurs)</u>	(82 662)	(68 391)
<u>Solde de fonds, à la fin de l'exercice</u>	-	-

CORPORATION DU SECRÉTARIAT DU COMMERCE INTÉRIEUR

Notes afférentes aux états financiers

Pour l'exercice terminé le 31 mars 2018

5. Fonds d'excédent - Provinces et territoires

D'après l'Accord sur le commerce intérieur, le Secrétariat doit recevoir des provinces et territoires des apports pour couvrir 50 % des dépenses admissibles engagées au cours de l'exercice. Les apports des provinces et territoires pour l'exercice sont comme suit :

	2018	2017
	\$	\$
Solde de fonds, au début de l'exercice	148 601	224 427
<u>Apports reçus pour l'exercice</u>	330 092	230 137
	478 693	454 564
Apports requis		
50 % des dépenses admissibles de 588 972 \$		
(616 539 \$ en 2017)	294 486	308 269
Déduire les intérêts créditeurs sur les avances versées		
<u>par les provinces et territoires</u>	(3 024)	(2 306)
<u>Apports constatés aux revenus de l'exercice</u>	291 462	305 963
<u>Solde de fonds, à la fin de l'exercice</u>	187 231	148 601

6. Fonds de réserve pour éventualités

Le fonds de réserve pour éventualités, comme établis par la résolution du conseil le 29 février 2008 doit être maintenu à 125 000 \$ pour couvrir toutes les éventualités tels que les coûts reliés aux réunions extraordinaires avec le ministère et/ou les réunions officielles de groupes spéciaux de résolution de conflits, non-paiement ou paiement en retard des apports recevables des membres et tous projets spéciaux.

CORPORATION DU SECRÉTARIAT DU COMMERCE INTÉRIEUR

Notes afférentes aux états financiers

Pour l'exercice terminé le 31 mars 2018

7. Engagements

Le Secrétariat a un contrat de location pour ses locaux à 2 150 \$ par mois, y compris les services de nettoyage, en vertu d'un bail expirant en novembre 2020.

Le Secrétariat a également conclu un contrat de location pour ses équipements. L'équipement est loué à 150 \$ par mois en vertu d'un bail expirant en août 2020.

Les paiements minimums annuels exigibles pour les quatre prochaines années sont les suivantes:

2019	\$	27,601
2020		27,601
2021		17,951

8. Dépendance économique

La poursuite des activités du Secrétariat est conditionnelle au financement continu des juridictions fédérales, provinciales et territoriales.

9. Gestion des risques financiers

Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque que l'organisation subisse des pertes en raison de l'incapacité de ses débiteurs de remplir leurs obligations contractuelles. Les instruments financiers susceptibles d'exposer l'organisation à de fortes concentrations de risques de crédit sont principalement les comptes à recevoir. Aucun changement du risque de crédit depuis l'année précédente.

Risque de liquidité

Le risque de liquidité correspond au risque que le Secrétariat ait une insuffisance de ressources financières pour répondre aux exigences de liquidité et de financement. La démarche suivie par le Secrétariat pour gérer ce risque est d'assurer dans la mesure du possible l'existence de l'argent liquide qui lui permettra de respecter ses obligations. Aucun changement du risque de liquidité depuis l'année précédente.